

ACTION RÉGIONALE ALPES

Dispositif DPC « Élaborer un plan d'action pour la mise en place du DPC dans les établissements de santé »

DUREE: 5 jours **Diagnostic**: 1 jour

Accompagnement: 4 jours

ORGANISME CNEH

PUBLIC:

Personnel des Directions des Ressources Humaines et des Affaires Médicales Représentant de la CME et de la commission DPC Référent DPC Direction des soins Responsable Qualité Responsable de formation

GROUPE 2

13-14 février 2017

+

3-4 avril 2017

+

2 mai 2017



Conseiller Formation

Élodie VILLAIN

<u>e.villain@anfh.fr</u>

Tél.: 04-76-04-10-43

OBJECTIFS

- Identifier les évolutions de la nouvelle réglementation du DPC
- Réaliser un auto-diagnostic adapté à la structure sur la mise en place du DPC
- Identifier les différents acteurs internes et externes ainsi que leurs rôles afin de favoriser la mise en œuvre du DPC et de ses évolutions
- Mobiliser les professionnels médicaux et non médicaux sur les enjeux et les points importants dans la mise en œuvre des parcours DPC
- Mettre en place des indicateurs d'évaluation dans la mise en place du DPC

PROGRAMME

Jour 1:

- Actualisation des connaissances juridiques et réglementaires en matière de DPC
- Appréhension des fondamentaux et des nouveautés en matière de DPC et appropriation des nouveaux concepts

Jour 2

Réalisation du diagnostic pour la mise en œuvre du DPC v1

Jour 3:

 Définition d'un plan d'action adapté et co-construction de la feuille de route associée

Jour 4

- Identification des différents acteurs internes et externes ainsi que leurs rôles afin de faciliter la mise en œuvre du DPC et de ses évolutions
- Mobilisation des professionnels médicaux et non médicaux sur les enjeux et points importants dans la mise en œuvre des parcours de DPC
- Définition et mise en place des indicateurs d'évaluation du DPC

Jour 5:

Suivi de la mise en œuvre du projet DPC